

Version  
12/11/2020



VILLE DE GUIPAVAS

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE

JACQUES PREVERT



Programme technique détaillé

Ce présent document constitue le programme technique détaillé du projet. Il vise à présenter l'opération dans son ensemble. Il fait part des attentes et des contraintes fixées par le Maître d'Ouvrage, en concertation avec les utilisateurs. Il développe pour chaque entité les caractéristiques architecturales, fonctionnelles et techniques à atteindre. C'est une base contractuelle pour le Maître d'Œuvre lui permettant d'évaluer les prestations de la conception à la réception de l'ouvrage.

Il reprend les éléments suivants :

- Recensement des besoins ;
- Analyse du site et de son environnement ;
- Définitions des orientations et des exigences techniques ;
- Etablissement des fiches techniques.

L'équipe de maîtrise d'œuvre envisagera la recherche de solutions architecturales et techniques qui prendront en compte certaines exigences économiques aussi bien au niveau des investissements que des coûts de fonctionnement du futur ouvrage. Par ailleurs, elle exercera un rôle de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage avec notamment tout ce qui relève des obligations réglementaires, administratives et des dispositions techniques diverses à envisager.

# 1. PRESENTATION DU PROJET

## 1.1 Contexte :

Faisant partie des huit communes de Brest métropole, la ville de Guipavas, située à la pointe occidentale de la Bretagne, dans le département du Finistère, s'étend sur 4 413 hectares.

Avec près de 15000 habitants Guipavas se classe au 5ème rang des communes finistériennes, avec une augmentation de plus de 10% de sa population depuis 1999.

Confrontée à un accroissement des effectifs scolaires, notamment en centre-ville, la commune de Guipavas a pour projet d'une extension de l'actuelle école élémentaire Prévert.

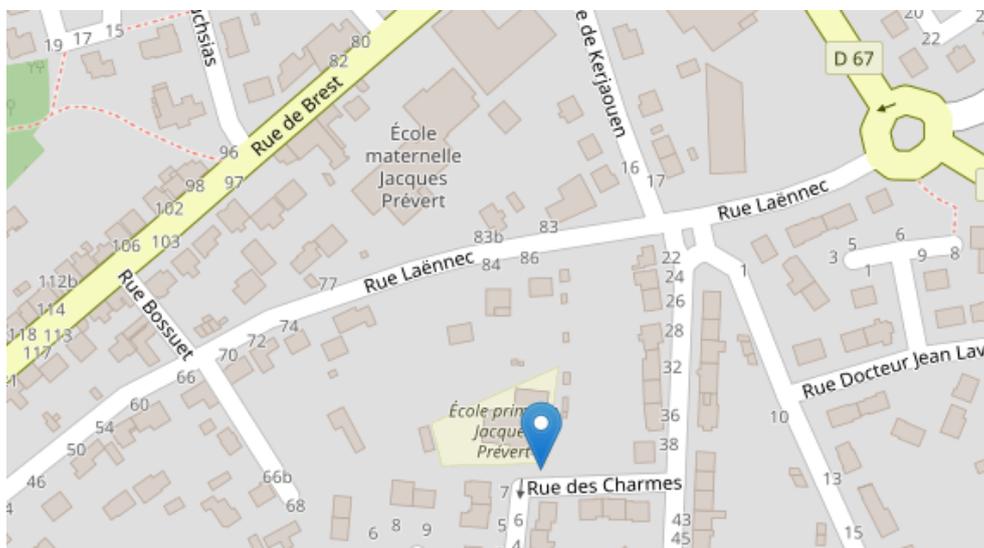
Les principaux objectifs visés par la commune de Guipavas dans l'élaboration de ce projet sont les suivants :

- Répondre en termes d'accueil à l'augmentation de fréquentation des écoles et des services périscolaires liés à la croissance de la population,
- Répondre à l'amélioration des conditions d'accueil scolaire de la commune en s'adaptant aux évolutions pédagogiques,
- Faciliter le rôle du personnel, à la fois sur le temps scolaire et périscolaire, en concevant des espaces de travail adéquats,
- Répondre aux normes de sécurité et PMR en vigueur.

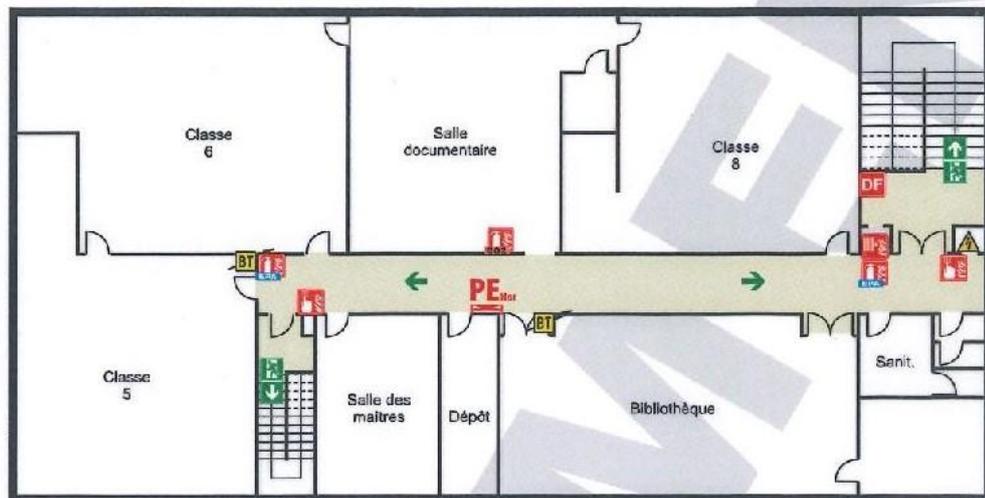
## 1.2 Le groupe scolaire : état existant.

Le groupe scolaire Jacques Prévert est situé sur le quartier de Kerjaouen, 9 rue des charmes.

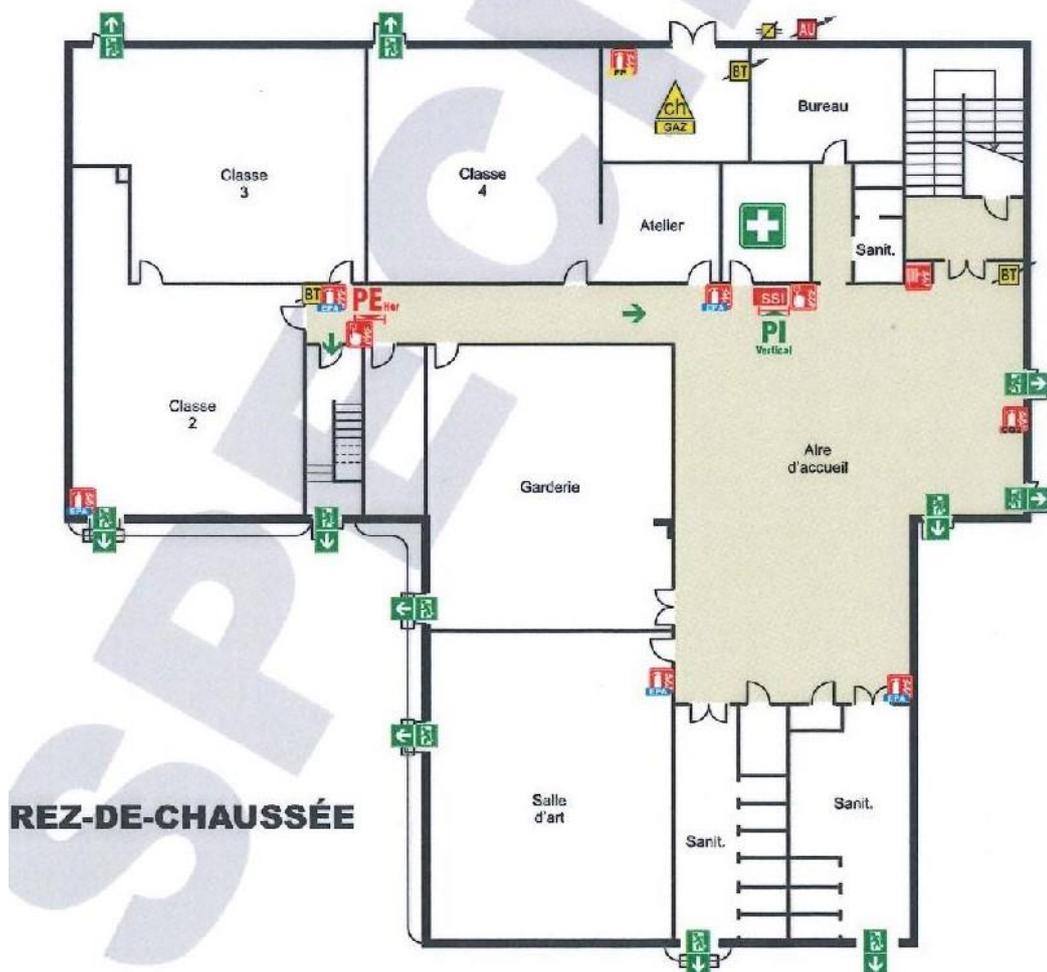
L'école élémentaire est distincte de l'école maternelle. Les deux établissements sont séparés par la rue Laënnec, très fréquentée.



L'école Prévert, construite en 1980, est un bâtiment en R+1 initialement composé de 6 classes, d'une bibliothèque, d'une garderie, d'une salle d'art, d'une salle documentaire.



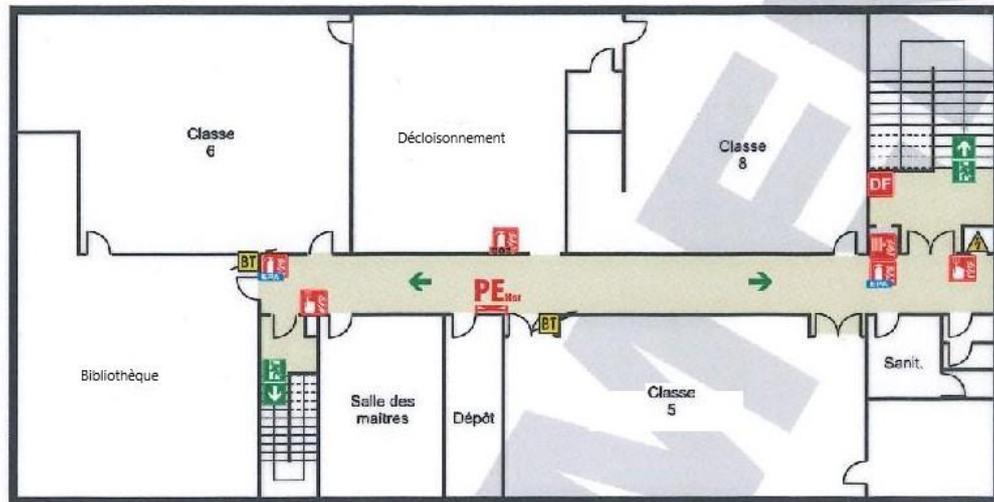
### 1er ÉTAGE



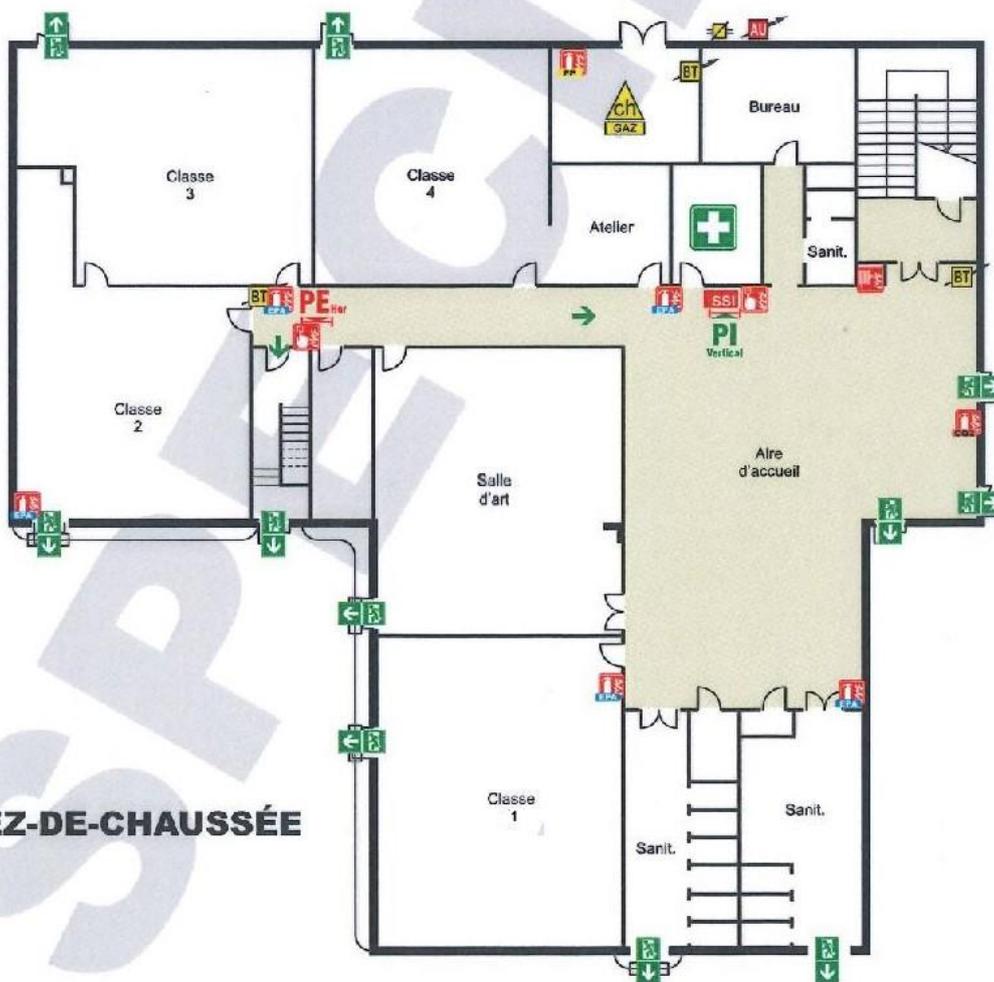
### REZ-DE-CHAUSSÉE

Aujourd'hui tous les espaces sont occupés, la salle documentaire est devenue salle de découloisnement.

Par manque de place dans l'école maternelle, une classe de grande section est localisée dans l'école primaire.



### 1er ÉTAGE



### REZ-DE-CHAUSSÉE

La restauration scolaire est assurée au niveau de l'école maternelle, pour l'ensemble du groupe scolaire. Le dortoir de l'école maternelle a dû être transformé en salle de restauration et une extension, servant de salle de sieste, a été installée en 2019.

Contrairement aux autres groupes scolaires, les enfants ne peuvent bénéficier d'un service de self.

Par ailleurs, l'école élémentaire Prévert n'est pas adaptée à l'accès PMR. Avec un étage, le bâtiment n'est pas équipé d'ascenseur. Les travaux seraient également l'occasion de mettre le bâtiment aux normes.

### **1.3 Localisation du projet :**

Le projet est prévu sur le terrain actuel de 4200 m<sup>2</sup> environ, hors périmètre de l'ABF.



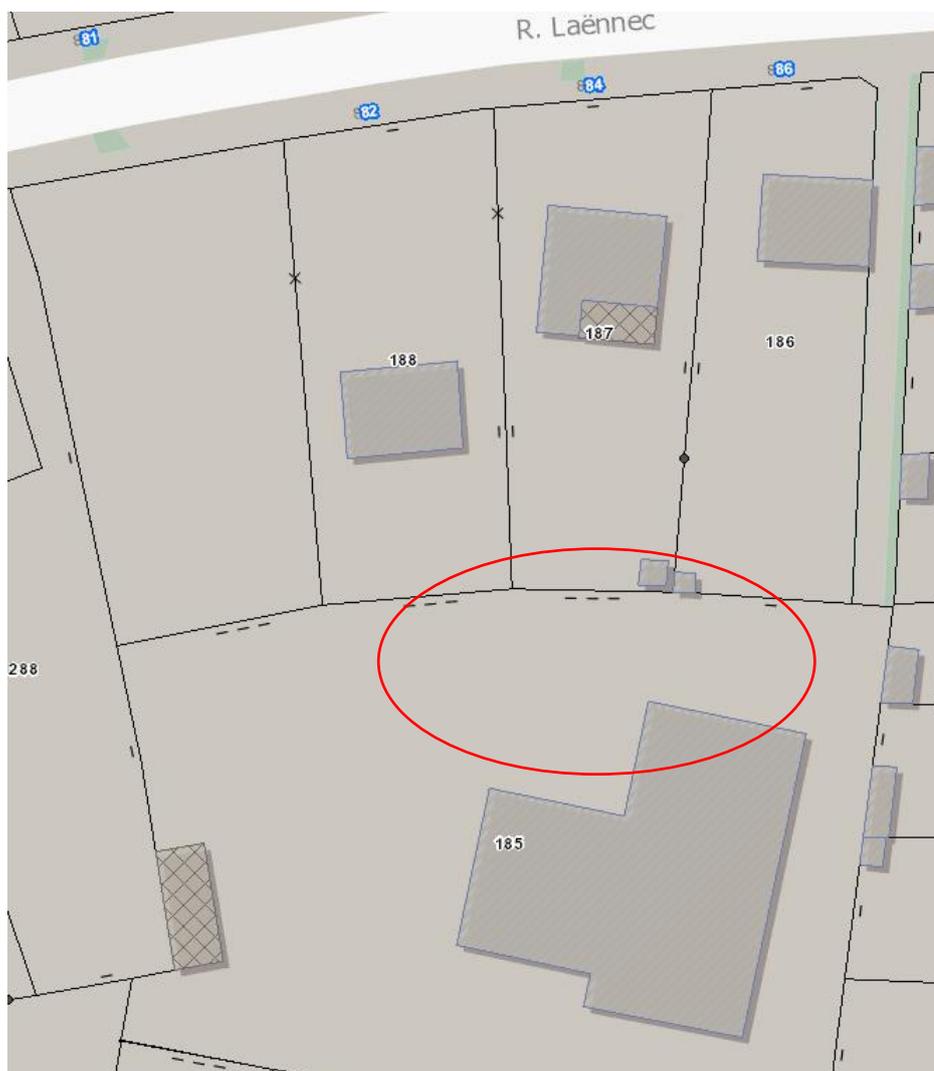
Afin d'avoir une cohérence avec le bâtiment existant, l'extension prévue est située sur la partie Nord de l'établissement, en limite de propriétés des parcelles cadastrales 186, 187 et 188.

Au niveau urbanistique, La construction sur deux niveaux en limite séparative est possible sans limitation de linéaire pour **les constructions nécessaires au service public ou d'intérêt collectif**.

Cependant, **aucune vue directe en peut être envisagée en limite séparative** sur les propriétés voisines.

Sera à étudier avec minutie, c'est l'accès véhicule de livraison par le chemin à l'arrière de l'établissement, débouchant rue Laënnec, actuellement non utilisé. Côté extension, le cadastre indique que les murs appartiennent à la collectivité. En revanche, pour l'autre côté, le cadastre indique que les murs appartiennent aux riverains. Il faudra prévoir un bornage de ce chemin afin d'en délimiter les emprises.

Le MOE intégrera dans son descriptif les travaux nécessaires et utiles pour rendre carrossable cette voie en tenant compte des contraintes structurantes des murs mitoyens.



1.3 Vues :



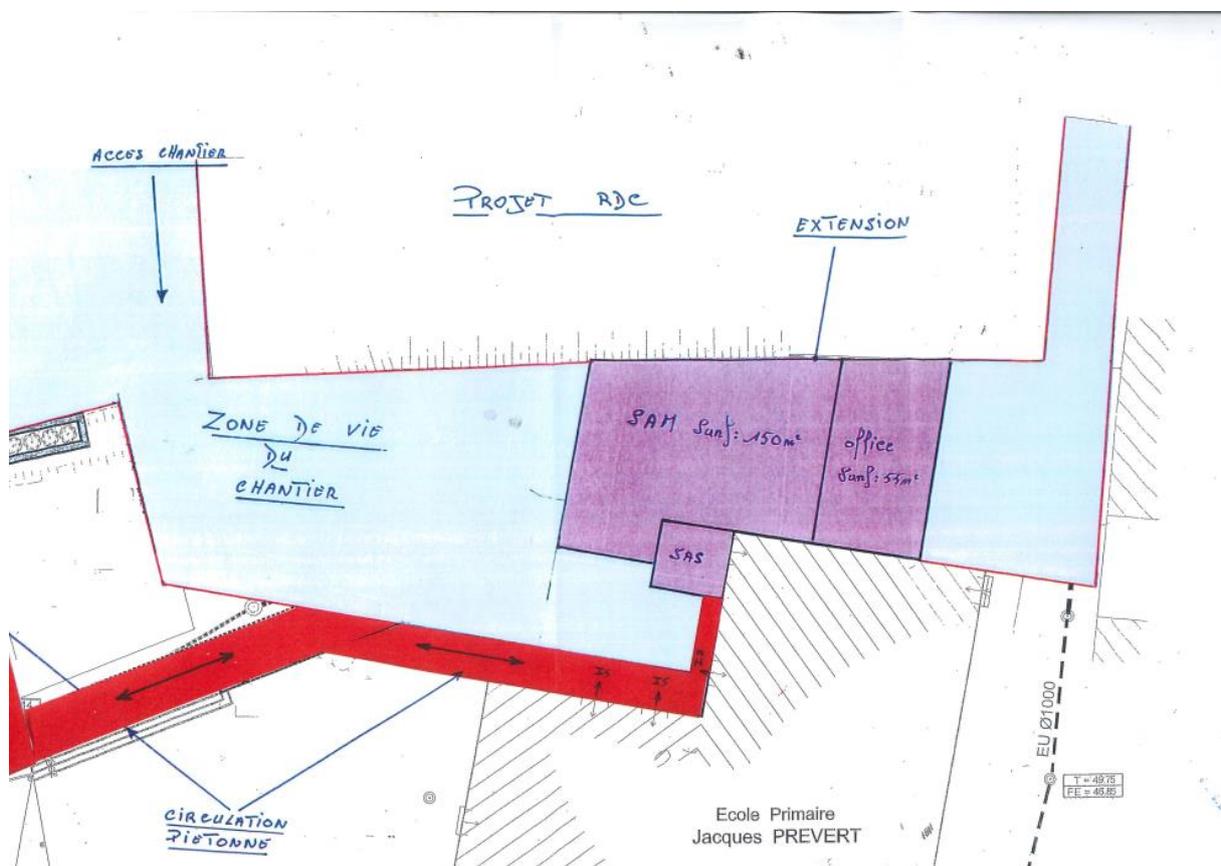


## 2. ELEMENTS DU PROGRAMME

### 2.1 Les objectifs de la Maitrise d'Ouvrage :

Les grandes lignes du projet d'extension sont :

- **Au rez de chaussée :**
  - Une salle à manger/self avec sanitaires et locaux de rangement.
  - Un office avec vestiaires.
  - 1 sas d'entrée.
  - 1 ascenseur.



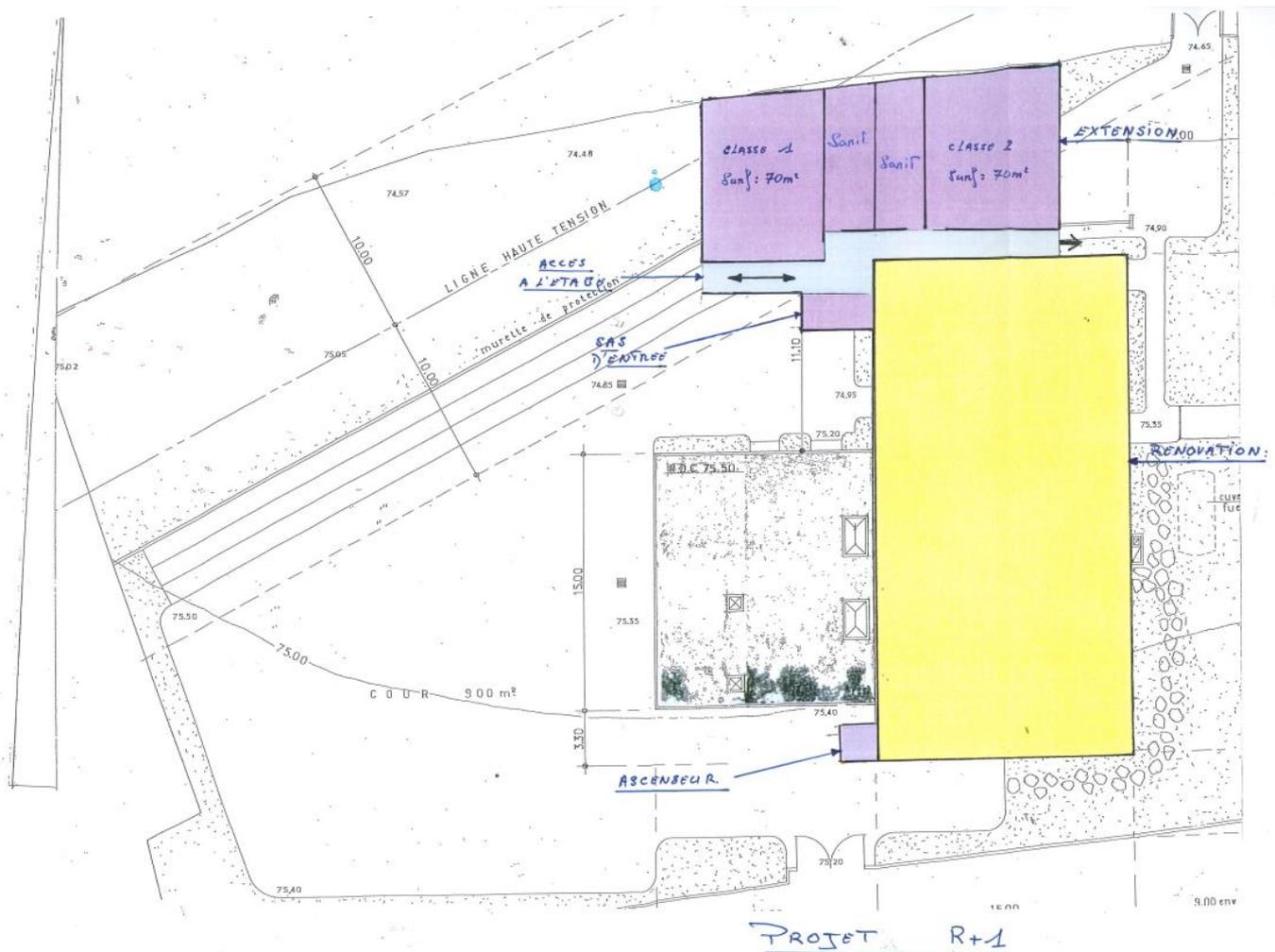
- **Au R+1 :**

**Extension**

- 2 salles de classes avec accès direct à la cour par un escalier couvert.
- 1 ensemble sanitaire (garçons/filles et PMR),
- Circulation avec accès direct vers la cour et l'existant.

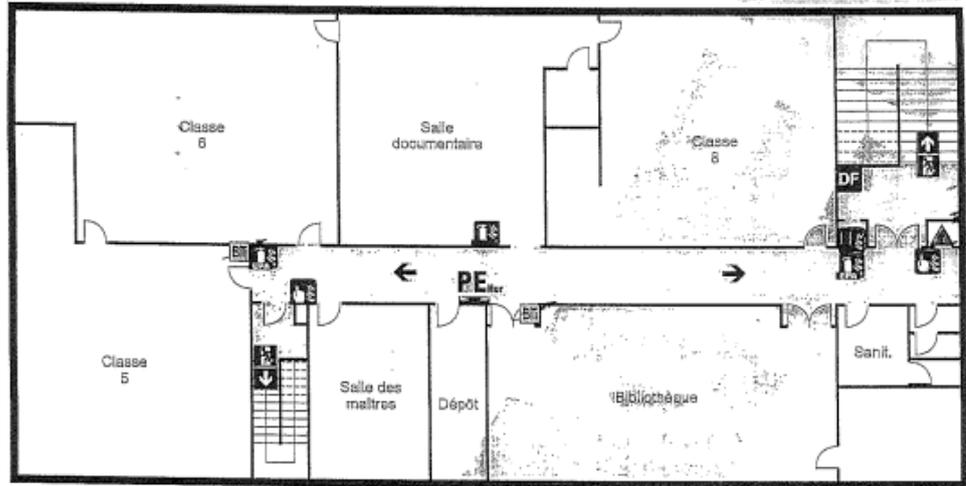
**Rénovation**

- 1 agrandissement des salles 6 et 8.
- Agrandissement de la salle des maîtres avec emprise sur le local de rangement attenant.
- Réduction de la salle de cloisonnement et de la classe 5 (création d'une circulation).
- Réfection partielle des salles impactées par la rénovation (cloisons, plafonds, éclairages et sols).
- Suppression partielle des sanitaires pour création de l'accès à l'ascenseur.

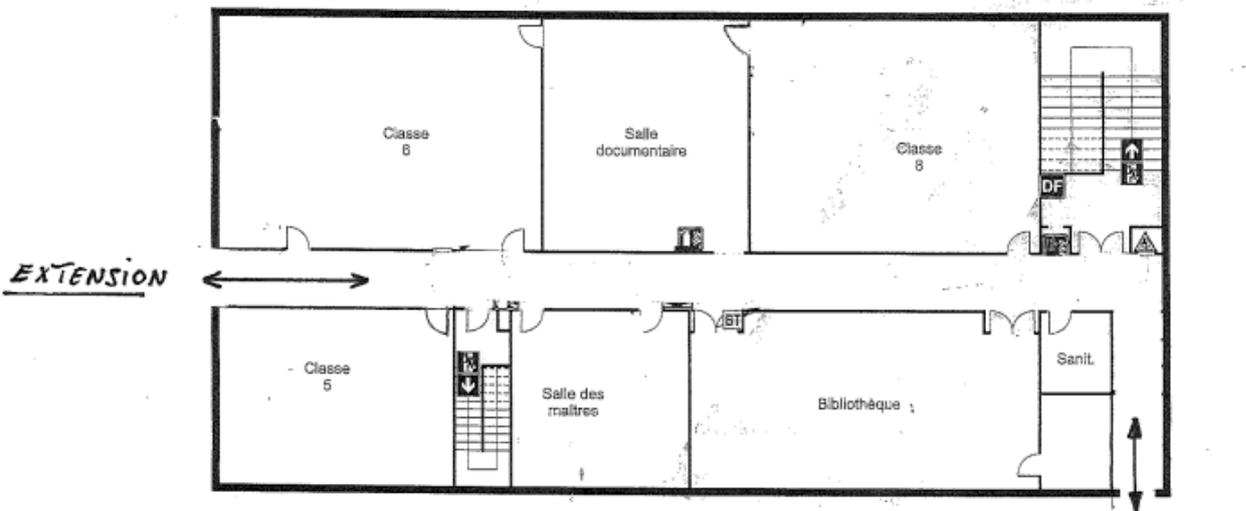




**ECOLE JACQUES PREVERT  
PRIMAIRE  
RUE DES CHARMES  
29490 GUIPAVAS**



**1er ÉTAGE  
EXISTANT**



**1er ÉTAGE  
PROJET. RENOVATION**

- **Les extérieurs :**

- La réfection intégrale de la voie piétonne pour l'accès du véhicule de livraison repas y compris aire de virement.
- La réfection partielle de la cour avec mise en accessibilité des différentes Issues de Secours.
- La réalisation et le raccordement de l'ensemble des réseaux utiles et nécessaires impactés par le projet.
- Le MOE intégrera la remise en état initial les différents espaces impactés par le chantier (aires de jeux, enrobés de cour, espaces verts, piste ensablée).

L'optimisation de la durée de l'opération est demandée. Le MOE devra faire preuve d'une très grande vigilance et de réactivité durant les travaux du fait de l'occupation du site par les enfants

L'emprise de la zone de vie du chantier devra être validée par le Maître d'ouvrage afin de ne pas entraver le cheminement des élèves jusqu'à la salle de restauration située à l'école maternelle.

Afin de préserver les propriétés riveraines déjà soumises à des nuisances importantes par l'établissement existant, il est demandé une attention particulière au MOE quant à celles qui seront générées durant les travaux et par la future extension.

En termes de qualité environnementale, le maître d'ouvrage souhaite que la future extension respecte à minima le niveau réglementaire. L'utilisation de matériaux bio-sourcés est à privilégier. Cependant le projet doit rester cohérent avec le bâtiment existant. Cet agrandissement basé sur une composition simple devra apporter un confort d'utilisation.

Le budget global de l'opération, estimé à 1 000 000€ HT est à maîtriser.

## **2.2 Les effectifs :**

Actuellement le nombre d'enseignants est de 7.

Le nombre d'élèves accueillis est de 170. Avec l'extension, la capacité d'accueil pourra être de 270 enfants environ et répondre aux besoins.

## **2.3 Le programme technique : préconisations générales**

Les préconisations techniques générales visent à préciser de manière globale les performances à atteindre et les équipements à prévoir pour l'ensemble du projet. Elles complètent le programme détaillé des locaux qui définit les exigences techniques propres à chaque local ou espace.

Les solutions architecturales et techniques retenues devront être durables et ne dépendre de matériaux ou de dispositifs éphémères ou d'entretien coûteux.

La forme des locaux, les revêtements de sols et de parois ainsi que l'accessibilité des locaux devront être conçus dans l'objectif d'un entretien aisé. Il devra être tenu compte, dans le choix des matériaux, de leur résistance aux dégradations.

Le projet devra s'intégrer au mieux dans le site et respecter les contraintes esthétiques environnementales.

### **2.3.1 Les menuiseries extérieures :**

Les portes présenteront les performances thermiques et acoustiques nécessaires pour répondre aux contraintes réglementaires. Les menuiseries seront à rupture de pont thermique offrant un éclairage maximal pour un minimum de déperdition énergétique.

Le maître d'œuvre devra tenir compte de systèmes de blocage en position ouverte et de dispositifs de protection contre le risque d'infraction.

Le maître d'œuvre envisagera dans le cadre de l'étude la mise en œuvre de rideaux et/ou de stores intérieurs notamment pour les locaux nécessitant une occultation pendant certains moments de la journée. Des protections solaires devront être efficaces et adaptées selon l'exposition des locaux au soleil et ce afin d'éviter les surchauffes en période estivale, les éblouissements...

Toutes les portes pourront être fermées à clé.

#### **Localisation : Extension RDC/R+1**

### **2.3.2 Les menuiseries intérieures :**

Les portes à âme pleine sont à généraliser. L'équipement sera variable en fonction de la localisation : oculus, barre anti panique...

Toutes les portes pourront être fermées à clé.

Les vitrages et parties vitrées des enfants seront en verre de sécurité.

#### **Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

### **2.3.3 Les circulations :**

Toutes les circulations distribuant les locaux accessibles aux enfants doivent permettre le croisement aisé de plusieurs enfants et de fauteuils roulants.

Les circulations au droit de chaque salle de classe intégreront des patères à hauteur d'enfants en nombre suffisant (30 par classe).

#### **Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

#### **2.3.4 Les cloisons de distribution :**

Elles devront être :

- Résistantes aux chocs, durables et fiables. Selon la localisation, elles devront être munies de protection à hauteur de chariots (salles de restauration...).
- Répondre aux exigences acoustiques et de sécurité incendie.
- Etre d'entretien aisé.
- Permettre la fixation de matériaux.
- Etre insensibles à l'humidité en partie basse, en particulier dans les locaux pourvus de points d'eau.

Pour les salles propreté/sanitaires et salles de restauration, la particularité du revêtement sera décrite dans les fiches détaillées.

**Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

#### **2.3.5 Le traitement des plafonds :**

Les locaux et circulations sont équipés de faux plafonds à l'exception de certains locaux spécifiques (office, sanitaires).

Les faux plafonds contribuent fortement à l'ambiance des espaces en termes de volumétrie, luminosité et confort acoustique notamment dans le self. Ils permettront le passage de réseaux en plénum. Ils devront donc être démontables par endroits afin d'y accéder et assurer les interventions de maintenance.

Dans les locaux spécifiques comme les pièces humides, les plafonds devront répondre aux normes sanitaires en vigueur. Ces revêtements devront être lessivables, résistants aux chocs et avec de bonnes caractéristiques acoustiques.

**Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

#### **2.3.6 Les revêtements muraux :**

Les revêtements muraux devront être lisses, lessivables et supporter l'application d'un détergent désinfectant. Les revêtements en textile seront proscrits de la totalité du projet.

Ils participeront également à l'isolement et à la correction acoustique des locaux. Le choix des couleurs sera impérativement soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

Les sanitaires devront être pourvus de faïence murale sur toute hauteur afin de faciliter le nettoyage.

**Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

### **2.3.7 Le revêtement de sol :**

Le choix du revêtement reposera avant tout sur des critères esthétiques, de résistance et d'entretien. Ils devront contribuer à l'ambiance acoustique et visuelle. Des plinthes seront à prévoir dans chaque local et choisies en fonction du revêtement.

Les classements UPEC devront correspondre à l'utilisation des locaux.

Les revêtements de sol en textile seront proscrits de la totalité du projet. Le choix des teintes sera impérativement soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

#### **Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

### **2.3.8 L'éclairage :**

L'éclairage naturel sera privilégié dans la plupart des pièces excepté quand cela est précisé dans les fiches détaillées.

Pour les locaux pédagogiques, la source d'éclairage naturel devra être latérale par rapport à l'axe de vision vers le tableau.

Tous les locaux feront l'objet d'une protection solaire efficace fonctionnelle et robuste.

Les appareils d'éclairage devront être dans l'ensemble de l'établissement par LED et seront intégrés dans les faux plafonds avec une obligation d'accès aisé pour la maintenance et le remplacement.

L'allumage et le mode de fonctionnement des luminaires seront déterminés en fonction la zone à éclairer dans le projet :

- salles de classes : éclairage variable en fonction de l'apport de lumière naturelle ;
- Dans les circulations, sanitaires et locaux techniques : prévoir des éclairages et extinctions automatiques de présence avec temporisation.

Les éclairages de sécurité devront répondre à la réglementation en vigueur pour ce type d'établissement. Leurs implantations devront faire l'objet d'une validation par le bureau de contrôle et la commission de sécurité.

#### **Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

### **2.3.9 Les équipements thermiques et ventilation :**

Le concepteur privilégiera l'installation d'un chauffage à basse température par le sol ou par dalles aux plafonds. L'équipement technique de chauffage devra tenir compte des contraintes des locaux (self/office et locaux scolaires) et par conséquent dissocier les réseaux de distributions. Les convecteurs et tout élément mural seront proscrits.

La gestion des températures ambiantes par sonde ou informatique devra permettre une régulation indépendante au quotidien et/ou suivant la périodicité annuelle des salles et des espaces dédiés.

Les locaux seront ventilés mécaniquement par une Ventilation Mécanique Contrôlée de type double flux qui sera dimensionnée conformément à l'activité des personnes à la réglementation en vigueur. La ventilation devra permettre le renouvellement d'air en tous points. Une attention particulière sera portée aux niveaux sonores des installations de ventilation.

**Localisation : Extension RDC/R+1**

#### **2.3.10 La plomberie et les sanitaires :**

Les appareils sanitaires et leurs accessoires devront répondre aux normes en vigueur. Ils seront caractérisés par leur robustesse, leur simplicité de fonctionnement et leur facilité d'entretien. Pour l'ensemble des robinetteries accessibles aux enfants, l'usage devra être aisé.

Les différents équipements sanitaires sont précisés dans les fiches techniques en quantité et en usage pour chaque pièce.

**Localisation : Extension RDC/R+1 et Rénovation partielle R+1**

#### **2.4 Le programme des travaux et des surfaces :**

Programme des surfaces: Extension + Rénovation							
<b>Désignation RDC</b>	Nature des travaux	Cloison	Plafonds	Eclairage	Sol	Vasque Ech/EF	Surface utile
Self /Salle à manger	Extension						150 m <sup>2</sup>
Office +vestiaires	Extension						60 m <sup>2</sup>
Sas d'entrée	Extension						10 m <sup>2</sup>
Ascenseur	Extension						6 m <sup>2</sup>
					<b>Total RDC</b>		<b>226 m<sup>2</sup></b>
<b>Désignation R+1</b>	Nature des travaux	Cloison	Plafonds	Eclairage	Sol	Vasque Ech/EF	Surface utile
Classe 1	Extension					X	70 m <sup>2</sup>
Classe 2	Extension					X	70 m <sup>2</sup>
Sanitaires filles	Extension						23 m <sup>2</sup>
Sanitaires garçons	Extension						23 m <sup>2</sup>
Sanitaire PMR	Extension						4 m <sup>2</sup>
Ascenseur	Extension						6 m <sup>2</sup>
Circulation	Extension						30 m <sup>2</sup>
					<b>Total R+1</b>		<b>196 m<sup>2</sup></b>
					<b>Total extension</b>		<b>422 m<sup>2</sup></b>
<b>Désignation R+1</b>	Nature des travaux	Cloison	Plafonds	Eclairage	Sol	Vasque Ech/EF	Surface utile
Classe 5	Rénovation	X	X	X	partielle	X	38 m <sup>2</sup>
Salle des maitres	Rénovation	X	X	X	SO	X	30 m <sup>2</sup>
Classe 6	Rénovation	X	X	X	partielle	X	70,60m <sup>2</sup>
Salle documentaire	Rénovation	X	X	X	partielle	SO	51 m <sup>2</sup>
Classe 8	Rénovation	X	X	X	partielle	X	70,38 m <sup>2</sup>
Classe (bibliothèque)	Rénovation	SO	X	X	SO	SO	PM
Sanitaires circulation	Rénovation	X	X	X	X	X	PM
Ciculation	Rénovation	SO	X	X	partielle	SO	PM
					<b>Total rénovation</b>		<b>260 m<sup>2</sup></b>

## **2.5 Le cadre réglementaire :**

### **2.5.1 L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite :**

### **2.5.2 La sécurité incendie :**

La législation appliquée sera celle régissant les ERP appartenant au type et à la catégorie du projet.

Les concepteurs devront appliquer en conséquence les prescriptions inhérentes à ce classement pour la sécurité des biens et des personnes.

- Degré CF et stabilité au feu des éléments de structure.
- Classement au feu des matériaux.
- Nombre et dimensionnement des I-S et des circulations.
- Compartimentage.
- Exutoire de fumée.
- Installations électriques, éclairage, ventilation, etc...

Le projet d'extension devra tenir compte des prescriptions édictées et sera accompagné d'une notice de sécurité détaillant les dispositions adoptées et les éventuelles dérogations obtenues ou à obtenir, ainsi qu'une notice d'accessibilité détaillant les matériaux utilisés pour les revêtements des cheminements, les conditions d'accès, les pentes, les circulations intérieures horizontales et verticales, des sanitaires...

Le système de détection automatique et d'alarme devra prendre en compte les locaux qui ne reçoivent pas de personnel de manière régulière (locaux techniques).

### **2.5.3 Les caractéristiques acoustiques :**

Les salles de classes, le self et l'office feront l'objet d'un traitement acoustique particulier soigné et spécifique pour permettre ; une isolation acoustique favorable au confort des enfants et au bon déroulement des activités. Le concepteur intégrera également dans son étude le traitement des baies vitrées.

La qualité de vie de l'équipement dépendre beaucoup de la qualité acoustique des différentes espaces.

### **2.5.4 Ambiance climatique :**

La réglementation thermique en vigueur à la date de la conception du projet devra conduire la réflexion du MOE sur les éléments suivants :

- Inertie des matériaux.
- Isolation.
- Orientation et protection des surfaces vitrées.
- Utilisation d'équipements spécifiques (volets intérieurs d'occultations, etc...).

Les solutions retenues devront satisfaire les critères suivants :

- Prise en compte de la disparité des locaux et des équipements.
- Prise en compte des plages horaires d'utilisation très différencié de l'équipement.

Le mode de chauffage sera choisi en accord avec le MOA.

Il devra en tout état de cause être suffisamment souple pour permettre le fonctionnement des unités fonctionnelles sous différents régimes à des périodes différenciées.

Un système de gestion centralisée avec contrôle et commande souple ou automatique programmable semble indispensable à la bonne gestion climatique d'un tel équipement.

Le meilleur rapport performance/coût d'investissement/charges de fonctionnement sera recherché.

#### **2.5.5 La qualité de l'air :**

Le décret 2012-15 du 5 janvier 2012 (version consolidée le 13 février 2017) règlemente la mise en œuvre de l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans les ERP à la charge des propriétaires ou exploitant des bâtiments. Les bâtiments concernés sont notamment les crèches, les centres de loisirs, les écoles ;

Compte tenu de ces exigences réglementaires, le maître d'œuvre justifiera des matériaux et procédés utilisés permettant de garantir le respect des valeurs guides de la qualité de l'air intérieur. **Une attention particulière sera donc donnée à la classe des matériaux de construction et de décoration**, en lien avec les émissions en polluants volatils qu'ils génèrent. Ces produits seront obligatoirement de type A ; c'est-à-dire à très faibles émissions.

Par ailleurs, la réglementation sur la mesure du radon abaisse le seuil de gestion de 300Bq/m<sup>3</sup> au lieu de 400 Bq/m<sup>3</sup> aux bâtiments existants et élargit la surveillance des établissements recevant du public aux crèches et écoles maternelles. La réglementation impose donc aux ERP cités dans le décret et situés dans une zone à risque d'effectuer des mesures de la concentration en radon tous les dix ans et/ou après chaque modification substantielle des bâtiments.

#### **2.5.6 Normes d'hygiène :**

L'aménagement du self et de l'office devra être conforme à la réglementation en vigueur et plus particulièrement aux dispositions fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.

#### **2.5.7 La signalétique :**

La signalétique intérieure (sécurité, sanitaire, orientation...) sera prévue dans le cadre des travaux. Le maître d'œuvre veillera à utiliser des pictogrammes harmonisée avec l'ensemble du bâtiment et une sémiologie intuitive pour l'ensemble des usagers et notamment les enfants.

Le concepteur veillera particulièrement à la mise en application de l'article L.111-1-1 du code de l'Education : « La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles... La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 aout 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des écoles ».

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE

JACQUES PREVERT



FICHES TECHNIQUES DETAILLEES

## SALLES DE CLASSE

FONCTIONNEMENT	
<b>Objet/activité</b>	Elles doivent être conçues de manière conviviale pour accueillir les activités quotidiennes des enfants organisées en alternance, au cours de la journée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités collectives où tous les enfants sont réunis,</li> <li>- Des activités individuelles ou parallèles,</li> <li>- Des activités de petits groupes.</li> </ul>
<b>Usagers</b>	Elèves jusqu'à 30 par classe Enseignants, AVS
<b>Description de l'espace</b>	La salle disposera de modalités d'affichage qui pourra comme l'aménagement être modifié dans le courant de l'année selon l'apprentissage des enfants.  Les salles ne doivent pas comporter de recoin ; de forme simple.  Un point d'eau sera à prévoir.  Privilégier une forme de pièce carrée.
<b>Accessibilité</b>	PMR

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	
<b>Surface</b>	200 m <sup>2</sup> (2 nouvelles classes de 70 m <sup>2</sup> et réhabilitation de la salle documentaire en classe de 60 m <sup>2</sup> )
<b>Hauteur utile</b>	2,5 m
<b>Liaisons internes</b>	
<b>Eclairage naturel</b>	Voir Prescriptions générales

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
<b>Murs</b> Aménagements particuliers	Affichage possible à partir d'un mètre du sol et jusqu'à 2,50 m Au moins un mur réservé au tableau triptyque avec l'éclairage spécifique et emplacement/alimentation du VPI Côté couloir prévoir un mur avec châssis vitré sur toute la longueur à partir d'1m80 Prévoir crédence au-dessus des vasques et plans de travail
<b>Menuiseries intérieures</b> Aménagements particuliers	Voir Prescriptions générales Prévoir deux issues par nouvelle classe. Agencement d'un plan de travail pour évier avec EC/EF
<b>Menuiseries extérieures</b> Aménagements particuliers	Système d'ouverture des fenêtres à 1,30 m du sol (ex. OB) Voir Prescriptions générales

<b>Sols</b>	Revêtement	Sol PVC
<b>Plafond</b>	Revêtement	Faux plafond avec éclairage intégré
<b>Eclairage artificiel</b>	Eclairage particulier	Possibilité de moduler l'éclairage de la salle (graduable en fonction de l'apport de lumière naturelle)
<b>Acoustique</b>		Voir Prescriptions générales
<b>Chauffage/climatisation</b>		Privilégier un chauffage par le sol ou par plafond rayonnant
<b>Traitement de l'air</b>		VMC Ventilation naturelle
<b>CONNEXIONS-FLUIDES</b>		
<b>Réseaux courants forts</b>		Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement, intégré au mur
<b>Réseaux courants faibles / Poste de travail</b>		Prises RJ 45 : Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement (téléphone, informatique, VPI,...)
<b>Autres connexions</b> (interphone, horloge, tv...)		Sans objet
<b>Eau</b>		EC/EF pour le point d'eau

<b>Divers programme</b>		
<b>Mobilier spécifique</b>		S.O.

<b>Commentaire</b>		

## OFFICE 1 & VESTIAIRES PERSONNEL

FONCTIONNEMENT							
<b>Objet/activité</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 150px;">Office</td> <td> <p>Assemblage et dressage des préparations froides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors d'œuvre (mise en portions, assaisonnement, décors)</li> <li>- Fromage (mise en portions)</li> <li>- Dessert (mise en portions, allotissement)</li> </ul> <p>Remise en température des plats cuisinés. Dressage des préparations chaudes livrées.</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Laverie</td> <td> <p>Lavage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des déchets sur bac.</li> <li>- Lavage vaisselle.</li> <li>- Lavage plateaux.</li> </ul> <p>L'acheminement des plateaux sales se fait par le personnel directement vers la laverie. Laver, désinfecter et rincer le matériel de restauration et la vaisselle.</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Vestiaire</td> <td> <p>Change et douche rapide Rangement des affaires personnelles</p> </td> </tr> </table>	Office	<p>Assemblage et dressage des préparations froides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors d'œuvre (mise en portions, assaisonnement, décors)</li> <li>- Fromage (mise en portions)</li> <li>- Dessert (mise en portions, allotissement)</li> </ul> <p>Remise en température des plats cuisinés. Dressage des préparations chaudes livrées.</p>	Laverie	<p>Lavage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des déchets sur bac.</li> <li>- Lavage vaisselle.</li> <li>- Lavage plateaux.</li> </ul> <p>L'acheminement des plateaux sales se fait par le personnel directement vers la laverie. Laver, désinfecter et rincer le matériel de restauration et la vaisselle.</p>	Vestiaire	<p>Change et douche rapide Rangement des affaires personnelles</p>
Office	<p>Assemblage et dressage des préparations froides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors d'œuvre (mise en portions, assaisonnement, décors)</li> <li>- Fromage (mise en portions)</li> <li>- Dessert (mise en portions, allotissement)</li> </ul> <p>Remise en température des plats cuisinés. Dressage des préparations chaudes livrées.</p>						
Laverie	<p>Lavage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des déchets sur bac.</li> <li>- Lavage vaisselle.</li> <li>- Lavage plateaux.</li> </ul> <p>L'acheminement des plateaux sales se fait par le personnel directement vers la laverie. Laver, désinfecter et rincer le matériel de restauration et la vaisselle.</p>						
Vestiaire	<p>Change et douche rapide Rangement des affaires personnelles</p>						
<b>Usagers</b>	Personnel						
<b>Description de l'espace et ambiance</b>	<p>Hygiène très rigoureuse et matériaux d'entretien facile et durables. Local fonctionnel, bien ventilé et bien éclairé. Traitement des évacuations d'odeurs soigné (évitant les locaux pédagogiques). Respect de principe de la marche en avant.</p> <p>Espace comprenant des plans de travail avec éviers intégrés, un lave-mains et une évacuation par siphon au sol.</p> <p>La laverie comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une zone de dépose des plateaux sales.</li> <li>- Une zone machine pour le lavage de la vaisselle.</li> <li>- Une paillasse avec double bacs pour le lavage des ustensiles.</li> </ul> <p>Le vestiaire est de forme simple, agréable et lumineux et ergonomique pour au moins 4 personnes. Les locaux bénéficient d'un bon éclairage dont au moins une source d'éclairage naturel.</p>						
<b>Accessibilité</b>	Chariots pour l'office						

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	
<b>Surface</b>	Environ 55 m <sup>2</sup>
<b>Hauteur utile</b>	2,5 m
<b>Liaisons internes</b>	Contiguïté avec le self et salle à manger
<b>Liaison externe</b>	Accès direct au local-poubelles Accès pour livraisons
<b>Position dans le bâtiment</b>	Rez-de-chaussée
<b>Eclairage naturel</b>	Voir Prescriptions générales

<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES</b>	
<b>Murs</b> Aménagement particuliers	Carrelage sur toute la hauteur ou panneaux isothermiques. Résistants aux chocs. Lessivables. Étanches.
<b>Menuiseries intérieures</b> Aménagements particuliers	Porte va-et-vient avec oculus.
<b>Menuiseries extérieures</b> Aménagements particuliers	Des ouvertures à hauteur des yeux, devant les postes de travail pour le confort visuel des professionnels. Fenêtres nettoyables et en matériaux imputrescibles. Châssis fixes
<b>Sols</b> Revêtement	Carrelage Siphon de sol
<b>Plafond</b> Revêtement	Faux plafond avec éclairage intégré, étanche.
<b>Eclairage</b> Éclairage particulier	L'éclairage naturel sera à prioriser.
<b>Acoustique</b>	Voir Prescriptions générales
<b>Chauffage/climatisation</b>	Conforme à la réglementation en vigueur des offices et cuisines
<b>Traitement de l'air</b>	Conforme à la réglementation en vigueur des offices et cuisines
<b>CONNEXIONS-FLUIDES</b>	
<b>Prises de courant / Réseaux courants forts</b> Prises classiques (220V) Prises de courant fort (380V)	Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement, intégré dans les murs En nombre suffisant pour les différents équipements
<b>Réseaux courants faibles / Poste de travail</b>	Prises RJ45 (téléphone, ordinateur/tablette,...)
<b>Autres connexions</b> (interphone, horloge, tv...)	Sans objet
<b>Eau</b>	EC/EF : en fonction des équipements prévus Préconiser des ballons d'eau chaude autonomes
<b>Divers programme</b>	
<b>Mobilier spécifique</b>	Équipements techniques office, self.
<b>Commentaire</b>	

## SANITAIRE ENFANTS 1<sup>E</sup> ETAGE

FONCTIONNEMENT	
<b>Objet/activité</b>	Sanitaires des enfants d'élémentaire
<b>Usagers</b>	Elèves d'élémentaire garçons et filles
<b>Description de l'espace</b>	Un espace sanitaire comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bloc pour les garçons.</li> <li>- 1 bloc pour les filles</li> <li>- 1 sanitaire PMR</li> <li>- 1 douche</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	PMR
CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	
<b>Surface</b>	50 m <sup>2</sup>
<b>Hauteur utile</b>	2,5 m
<b>Liaisons internes</b>	
<b>Eclairage naturel</b>	Voir Prescriptions générales
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
<b>Murs</b> Aménagement particuliers	Faïence sur toute hauteur
<b>Menuiseries intérieures</b> Aménagements particuliers	Voir Prescriptions générales
<b>Menuiseries extérieures</b> Aménagements particuliers	Châssis ouvrants.
<b>Sols</b> Revêtement	Carrelage Siphon de sol
<b>Plafond</b> Revêtement	Faux plafond avec éclairage intégré
<b>Eclairage artificiel</b> Eclairage particulier	Sur détection de présence avec temporisation
<b>Acoustique</b>	Voir Prescriptions générales
<b>Chauffage/climatisation</b>	Privilégier un chauffage par le sol
<b>Traitement de l'air</b>	Traitement de l'air renforcé VMC Ventilation naturelle

<b>CONNEXIONS-FLUIDES</b>	
<b>Réseaux courants forts</b>	Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement, intégré au mur
<b>Réseaux courants faibles / Poste de travail</b>	Sans objet
<b>Autres connexions</b> (interphone, horloge, tv...)	Sans objet
<b>Eau</b>	EC/EF pour les points d'eau à prévoir en nombre suffisant EF pour les sanitaires

<b>Divers programme</b>	
<b>Mobilier spécifique</b>	S.O.

<b>Commentaire</b>

## SALLE DES ENSEIGNANTS (AGRANDISSEMENT)

FONCTIONNEMENT	
<b>Objet/activité</b>	Détente de l'équipe pédagogique Point de contact des enseignants Préparation des activités pédagogiques
<b>Usagers</b>	Enseignants
<b>Description de l'espace</b>	Salle intégrant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un espace de travail avec photocopieur</li> <li>- un espace courrier avec informations (casiers)</li> <li>- un espace avec kitchenette comprenant un évier simple, un plan de travail et rangements (coin cuisine occultable)</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	PMR

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	
<b>Surface</b>	Environ 25 m <sup>2</sup> regroupement de la salle des maîtres et de la réserve annexe.
<b>Hauteur utile</b>	2,5 m
<b>Traitement et ambiance</b>	Sans objet
<b>Liaisons internes</b>	Sans objet
<b>Position dans le bâtiment</b>	R+1
<b>Relation avec l'extérieur</b>	Sans objet
<b>Eclairage naturel</b>	Protection solaire selon orientation
Occultation	Occultable

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
<b>Murs</b> Aménagement particuliers	Affichage possible Fixation de rayonnage Prévoir crédence au-dessus des vasques et plans de travail
<b>Menuiseries intérieures</b> Aménagements particuliers	Sans objet
<b>Menuiseries extérieures</b>	Sans objet

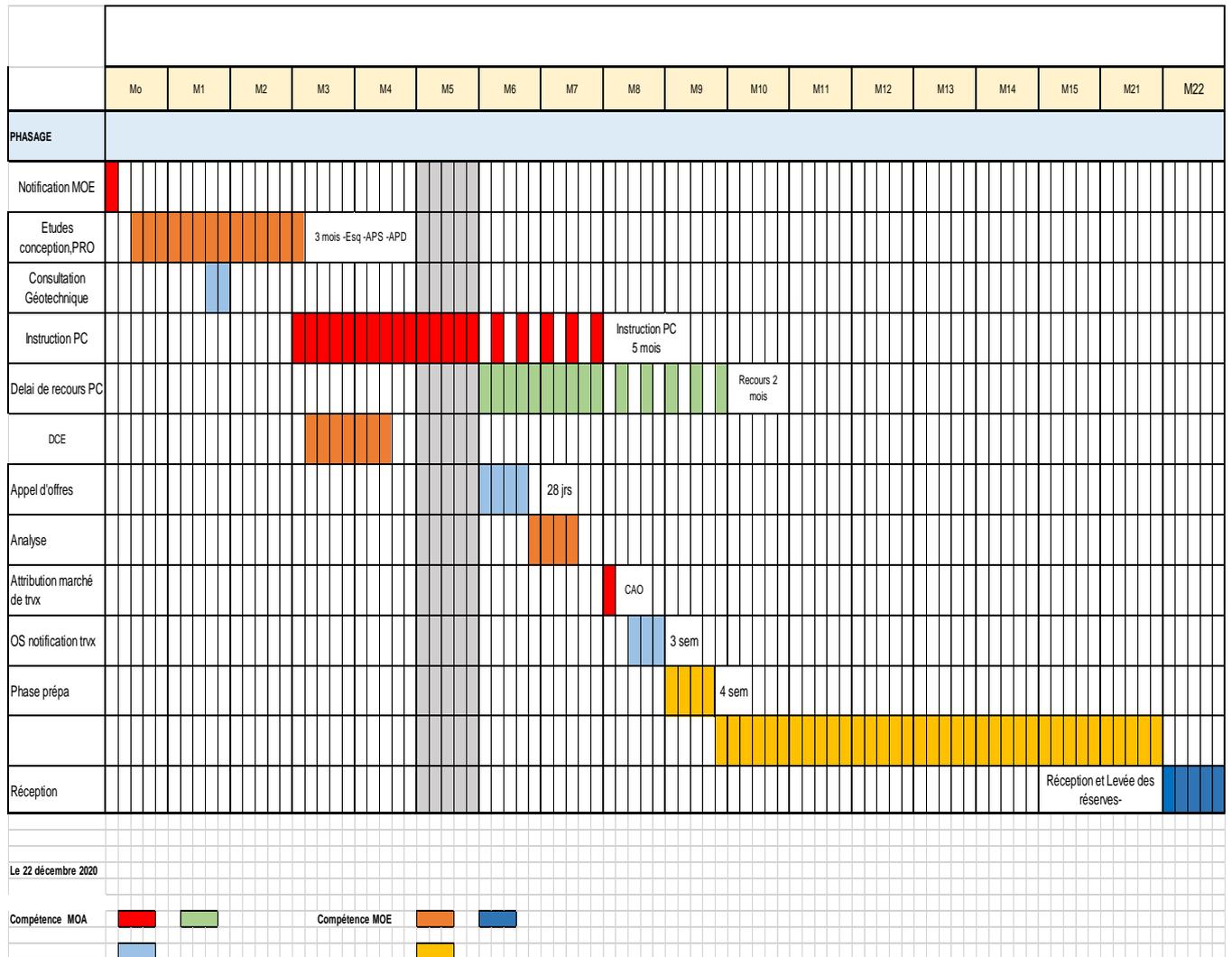
Aménagements particuliers	
<b>Sols</b>	
Revêtement	PVC
<b>Plafond</b>	
Revêtement	Faux plafond avec éclairage intégré
<b>Eclairage artificiel</b>	
Eclairage particulier	Eclairage intégré LED
<b>Acoustique</b>	Voir Prescriptions générales
<b>Chauffage/climatisation</b>	Reprendre l'existant
<b>Traitement de l'air</b>	
	Reprendre l'existant Ventilation naturelle
<b>CONNEXIONS-FLUIDES</b>	
<b>Réseaux courants forts</b>	
	Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement, intégré au mur
<b>Réseaux courants faibles / Poste de travail</b>	
	Prises RJ 45 : Prévoir un nombre suffisant pour le fonctionnement (téléphone, informatique, VPI,...)
<b>Autres connexions</b>	
(interphone, horloge, tv...)	
<b>Eau</b>	
	EC/EF : Sur évier
<b>Divers programme</b>	
<b>Mobilier spécifique</b>	
	Un évier simple sur plan de travail avec rangements intégrés

EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE

JACQUES PREVERT



RETROPLANNING





VARIANTE avec installation ALGECO durant travaux

